

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2010
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en août 2010
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Renouvellement de contrat directrice-générale et secrétaire-trésorière
- 1.7 Embauche inspecteur/chef d'équipe Voirie-Matières résiduelles
- 1.8 Politique évaluation du personnel

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois d'août 2010
- 2.2 Engagement de crédits septembre 2010

3. Sécurité publique

- 3.1 Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Demande de remboursement selon la politique de déneigement des chemins
- 4.2 Signalisation routière chemin Tawachiche
- 4.3 Mandat trottoirs rue St-Alphonse
- 4.4 Annulation travaux de forage rue St-Alphonse, abroger résolution 2010-08-252
- 4.5 Autorisation signataire des protocoles d'entente PRECO
- 4.6 Entériner mandat laboratoire de sols / Travaux rue St-Alphonse
- 4.7 Inscription formation Gestion des lacs et des cours d'eau
- 4.8 Renouvellement bail Canadian National
- 4.9 Suivi visite usine d'assainissement des eaux usées
- 4.10 Suivi dossier # 8693-90-0979
- 4.11 Modifications devis camion de déneigement

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Autorisation constat pour refus d'accès à une propriété
- 5.2 Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum relativement au Règlement 2010-495, adoption du règlement
- 5.3 Demande relative à l'occupation lot 23-A-p
- 5.4 Demande repositionnement de borne
- 5.5 Demande programme Climat Sol

6. Loisirs et culture

- 6.1 Demande utilisation salle municipale spectacle de Baladi

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 O.P.P.-École le Sablon d'Or

- 7.2 Varia
 - 7.2.1 Budget voie de contournement rue St-Alphonse
- 7.3 Période de questions – Parole à l’assemblée
- 7.4 Levée de l’assemblée

Séance ordinaire de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à 19 heures 30 minutes, le 7^e jour du mois de septembre deux mille dix (7 septembre 2010) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

- Yvan Hamelin, maire
- Marius St-Amant, conseiller
- Daniel Roy, conseiller
- Lise Méthot, conseillère
- Ghislain Trépanier, conseiller
- Réjean Gauthier, conseiller
- Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l’assemblée

La session est ouverte à dix neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de Monsieur Yvan Hamelin, maire. Mme Valérie Cloutier Directrice-générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l’assemblée.

M. Hamelin souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Lecture et adoption de l’ordre du jour

2010-09-266

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil adopte l’ordre du jour de la séance du 7 septembre 2010 tel que présenté en ajoutant les points suivants et en laissant le point **VARIA** ouvert.

- 7.2.2 Motion de félicitation brigade des incendies de Lac-aux-Sables
- 7.2.3 Motion de félicitation comité organisateur Fête Estivale Inc.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2010

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2010 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l’avoir reçu et lu;

2010-09-267

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en août 2010

CONSIDÉRANT le dépôt du bordereau de correspondance du mois d'août 2010 préparé par Mme Madeleine Hébert faisant état de la correspondance du mois devant être présentée au conseil ;

2010-09-268

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Réjean Gauthier que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'août 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début : 19h45

Fin : 19h55

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.6 Renouvellement de contrat directrice-générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU QU'une évaluation de la performance a été effectuée par le comité de ressources humaines ;

ATTENDU QUE le résultat de l'évaluation globale est un rendement très satisfaisant selon l'échelle d'évaluation ;

ATTENDU QUE la municipalité désire renouvelé le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE la directrice générale accepte d'occuper ces fonctions ;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner les conditions de travail de la directrice générale dans un contrat de travail ;

ATTENDU QUE le contrat n'a pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1.1) ;

2010-09-269

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu de renouveler le contrat de travail de madame Valérie Cloutier, directrice-générale et secrétaire-trésorière et d'autoriser le Maire à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat présenté aux membres du conseil.

M. Ghislain Trépanier se retire de la discussion et s'abstient de voter sur cette résolution.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (5)

1.7 Embauche inspecteur/chef d'équipe Voirie-Matières résiduelles

2010-09-270

Il est proposé par Aline Ménard de reporter ce point à une séance ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.8 Politique évaluation du personnel

2010-09-271

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu d'adopter la politique d'évaluation du rendement du personnel de la municipalité tel que préparé par le comité ressources humaines et la direction générale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois d'août 2010

CONSIDÉRANT que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par MME Aline Ménard et M. Daniel Roy ;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont reçu une copie de la liste des comptes à payer ;

2010-09-272

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Aline Ménard et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 août 2010 au montant de 211 993.43 \$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 49 245.98 \$.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 août 2010.

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits septembre 2010

2010-09-273

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Sécurité publique

Description	Montant	Budget
Matériel et vêtements premiers répondants	1 300 \$	Budget investissement : premiers répondants

2. Loisirs et Culture

Description	Montant	Budget
Budget Journées de la culture	400 \$	Budget fonctionnement : Activités culturelles

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été dûment informée des actions requises de sa part afin d'atteindre les objectifs de protection établis au schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Mékinac ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord avec les actions proposées et détaillées dans le document « Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Lac-aux-Sables »;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une section de mise au point dans l'introduction du schéma de couverture de risques afin d'apporter certaines précisions particulières à l'application du schéma ;

2010-09-274

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que ce conseil adopte le Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Lac-aux-Sables tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Demande de remboursement selon la politique de déneigement des chemins

CONSIDÉRANT la politique d'aide au déneigement des chemins privés ;

CONSIDÉRANT qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives ;

CONSIDÉRANT les demandes soumises par différentes associations de propriétaires ;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont soumis toutes les pièces justificatives à leur demande ;

2010-09-275

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'accepter les demandes et de déboursier les sommes suivantes selon la politique de déneigement des chemins :

- Chemins du Tangara et des Sittelles, représenté par monsieur Pierre Chouinard, la somme de 764,40 \$;
- Chemin Lac Veillette nord, représenté par M. Guy Marcouiller, la somme de 1 120 \$;
- Chemin Lac Veillette sud, représenté par M. Jean-Charles Godbout, la somme de 1 736 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.2 Signalisation routière chemin Tawachiche

CONSIDÉRANT le rapport déposé suite à la visite du chemin Tawachiche ;

2010-09-276

Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Lise Méthot et résolu d'autoriser les travaux et améliorations proposées dans le rapport d'inspection du 6 août 2010. Ces travaux débiteront à la suite de la planification automnale et se termineront d'ici la fin du printemps 2011. Une partie des travaux sera payée à même le budget de l'année 2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Mandat trottoirs rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux réalisés sur la rue St-Alphonse ;

CONSIDÉRANT que toute la largeur de chaussée sera refaite à neuf ;

CONSIDÉRANT qu'une portion des trottoirs était à refaire suite à ces travaux et qu'une grande partie de ces trottoirs montre des signes de désuétude ;

2010-09-277

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'octroyer un budget supplémentaire soit un montant de 168 \$ du mètre linéaire selon l'offre faite par DJL Continental afin de faire refaire en béton les trottoirs de la rue St-Alphonse.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Annulation travaux de forage rue St-Alphonse, abroger résolution 2010-08-252

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées lors de la présentation du plan de travail du forage directionnel ;

CONSIDÉRANT les informations supplémentaires reçue du ministère des Transports en regard à la permission de travaux de voirie ;

2010-09-278

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'abroger la résolution # 2010-08-252.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Autorisation signataire des protocoles d'entente PRECO

2010-09-279

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'autoriser :

- le maire à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, les protocoles d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO) ;
- la directrice-générale et son adjointe à présenter une nouvelle demande d'aide financière afin d'inclure les trottoirs dans la demande des tronçons LS-98, LS-99, LS-100 et LS-101 étant donné l'ajout nécessaire de ces travaux. Cette demande, annule et remplace la demande # 231434.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.6 Entériner mandat laboratoire de sols / Travaux rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 19 août 2010 à 15 h soit ;

Nom	Montant avant taxes
-----	---------------------

LVM	7 751,50 \$
Qualitas	19 655,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité de soumissions faite par M. Michel Bérubé ingénieur chargé de projet de la firme Pluritec ;

2010-09-280 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le conseil octroie le mandat laboratoire de sols à la firme LVM pour un montant de 7 751,50 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.7 Inscription formation Gestion des lacs et des cours d'eau

2010-09-281 Il est proposé par Aline Ménard de reporter ce point à une séance ultérieure.

4.8 Renouvellement bail Canadian National

2010-09-282 Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu de prolonger le bail 1000/3050197 avec le Canadian National du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2030 pour un montant total de 1 000 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 Suivi visite usine d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT la lettre reçue du MAMROT suite à la visite des installations municipales d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT les coûts importants reliés à l'optimisation du système actuel ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est toujours en attente de la révision de sa subvention pour le projet de construction du système d'assainissement des eaux usées par bassins aérés ;

2010-09-283 **EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu de demander à l'administration de préparer une analyse approfondie des coûts des travaux et présenter au conseil une solution optimale temporaire d'ici la prochaine séance.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.10 Suivi dossier # 8693-90-0979

CONSIDÉRANT la vérification effectuée par le personnel municipal dans le présent dossier ;

2010-09-284 **EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de ne pas accorder de remboursement de taxes tel que demandé dans la lettre du 15 juillet 2010 et de faire parvenir une lettre explicative justifiant la présente décision.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.11 Modifications devis des équipements camion de déneigement

2010-09-285

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'entériner :

- les modifications aux devis des équipements du camion de déneigement ;
- de procéder à l'ouverture des soumissions le 15 septembre à 15 heures au bureau municipal ;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Autorisation constat pour refus d'accès à une propriété

CONSIDÉRANT l'article 492 du Code municipal habilitant les municipalités à adopter un règlement autorisant la visite des propriétés pour fin d'application des règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT le règlement relatif aux permis et certificats 90-202, permet aux officiers municipaux en bâtiment et en environnement à visiter les propriétés afin de vérifier l'application des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que lors de ces visites, les propriétaires sont tenus de recevoir ces officiers dans le cadre de leur travail entres 7:00 et 19:00;

CONSIDÉRANT qu'un propriétaire a refusé l'accès à sa propriété;

2010-09-286

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Daniel Roy et résolu d'autoriser l'inspectrice en bâtiment et en environnement ou son adjointe à délivrer un constat d'infraction pour refus de visite sur les propriétés identifiés par les matricules 8693-91-1401 et 8693-90-0979 (en contravention à l'article 17 du règlement relatif aux permis et certificats 90-202.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.2 Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum relativement au Règlement 2010-495, adoption du règlement

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LERM, mentionnant que le certificat doit être déposé devant le conseil, la secrétaire procède à sa lecture et son dépôt.

CONSIDÉRANT que suite à la procédure de demande de participation à un référendum visant à ce que le Règlement 2010-495 modifiant le règlement de zonage pour ajouter des usages dans les zones 72Rb et 102Cb, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, aucune demande valable n'a été faite pour la participation à un référendum et que par conséquent, le règlement 2010-495 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;

2010-09-287

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du certificat de la procédure de demande de participation à un référendum par la secrétaire et adopte le Règlement 2010-495 intitulé « Règlement 2010-495 : modifiant le règlement de zonage pour ajouter des usages dans les zones 72Rb et 102Cb ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.3 Demande relative à l'occupation lot 23-A-p

Après avoir pris connaissance de la demande, M. le maire donne le droit de parole aux représentants des propriétaires concernés. Les propriétaires demandent une reconnaissance de droits acquis et aimeraient que leur dossier soit entendu et étudié par le Comité consultatif en urbanisme.

CONSIDÉRANT les demandes déposées par les représentants de Mme Rose-Ange Bédard et Camile Marcotte ;

CONSIDÉRANT que les représentants aimeraient que leur demande soit entendue par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut par résolution soumettre au Comité consultatif en urbanisme pour recommandation des dossiers relatifs à l'urbanisme et au zonage même s'il ne s'agit pas d'une demande de dérogation mineure ;

2010-09-288

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Marius St-Amant et résolu de mandater le Comité consultatif d'urbanisme pour obtenir des recommandations sur l'occupation des terrains de Madame Rose-Ange Bédard et de monsieur Camille Marcotte sur le lot 23A-p.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.4 Demande repositionnement de borne

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenté à plusieurs reprises de régler diverses problématiques reliées à ces 2 propriétés et rencontré à plusieurs reprises les 2 parties ;

CONSIDÉRANT la lettre envoyée par la propriétaire du 133 Bourassa indiquant que malgré le refus du propriétaire du 135 à défrayer sa partie des coûts et que la municipalité devrait malgré tout absorber les frais entièrement ;

CONSIDÉRANT que les travaux durant laquelle ladite borne a été arrachée ont été réalisés depuis plus de huit ans et que le délai de prescription de 3 ans est dépassé ;

CONSIDÉRANT l'offre d'entente à l'amiable proposée par la résolution 2010-07-256 qui offrait la possibilité aux propriétaires du 133 et du 135 rue Bourassa de faire remettre la borne cadastrale délimitant les deux propriétés conditionnellement à ce que les propriétaires acceptent que le paiement des honoraires soit réparti en parts égales entre les parties et la municipalité ;

2010-09-289

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le Conseil municipal confirme et considère comme un offre finale la résolution 2010-07-256 soit de défrayer le tiers des frais de repositionnement de cette borne. Les 2 autres tiers étant assumés par les propriétaires du 133 et du 135 Bourassa. Les deux propriétaires devront confirmer leur accord d'ici le 15 octobre 2010. Advenant un refus, la municipalité retirera son offre à moins qu'une des parties défraie les deux tiers.

M. Ghislain Trépanier s'abstient de voter sur cette résolution.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (5)

5.5 Demande programme Climat Sol

CONSIDÉRANT le programme de subvention Climat sol;

2010-09-290

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Marius St-Amant et résolu d'autoriser la directrice générale ou son adjointe à déposer un projet dans le cadre du programme Climat Sol.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Demande utilisation salle municipale spectacle de Baladi

CONSIDÉRANT la demande faite par madame Christiane Plante, professeure de Baladi ;

CONSIDÉRANT que cette activité s'inscrit dans le volet culturel de la municipalité et rassemble des gens de tous les âges ;

CONSIDÉRANT la popularité du spectacle annuel 2010 ;

2010-09-291

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de permettre de réserver la salle municipale de Lac-aux-Sables gratuitement les 29 et 30 avril 2011 pour la tenue de la pratique générale et du spectacle annuel de danse comprenant des démonstrations de différents styles de danses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 O.P.P.-École le Sablon d'Or

2010-09-292

Il est proposé par Lise Méthot de reporter ce point à une séance ultérieure.

7.2 Varia

7.2.1 Budget pour voie de contournement rue Saint-Alphonse

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire une voie de contournement de la rue St-Alphonse durant les travaux de réfection d'aqueduc de la rue St-Alphonse étant donné sa fermeture sur une période d'au minimale de trois semaines ;

CONSIDÉRANT les ententes à être conclues entre la municipalité, le Ministère des Transports, l'entrepreneur général des travaux de réfection d'aqueduc de la rue St-Alphonse ainsi que les propriétaires concernés par les travaux ;

2010-09-293 **EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Daniel Roy et résolu d’octroyer un budget de 20 000 \$ qui sera pris à même le budget du projet ou à défaut d’un dépassement des coûts dans le surplus accumulé.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers

7.2.2 Motion de félicitation brigade des incendies de Lac-aux-Sables

2010-09-294 Le conseil municipal félicite la brigade des incendies de la municipalité de Lac-aux-Sables qui a terminé au premier rang des compétitions lors du Festival des pompiers de Mékinac qui s’est tenue à Sainte-Thècle au mois d’août 2010.

7.2.3 Motion de félicitation comité organisateur Fête Estivale inc.

2010-09-295 Le conseil municipal félicite le comité organisateur de la Fête Estivale 2010 pour le bon déroulement des activités. Les membres du conseil sont fiers de compter sur une jeune relève dynamique au sein de la population.

7.3 Période de questions – Parole à l’assemblée

Début : 20h23

Fin : 20h38

7.4 Levée de l’assemblée

2010-09-296 Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot résolu que la séance soit levée à 20h39.

M. Yvan Hamelin,
Maire

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES

ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

1. Administration de la municipalité

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2010
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en août 2010
- 1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)
- 1.6 Renouvellement de contrat directrice-générale et secrétaire-trésorière
- 1.7 Embauche inspecteur/chef d'équipe Voirie-Matières résiduelles
- 1.8 Politique évaluation du personnel

2. Trésorerie

- 2.1 Bordereau des dépenses du mois d'août 2010
- 2.2 Engagement de crédits septembre 2010

3. Sécurité publique

- 3.1 Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie

4. Transport, hygiène du milieu et environnement

- 4.1 Demande de remboursement selon la politique de déneigement des chemins
- 4.2 Signalisation routière chemin Tawachiche
- 4.3 Mandat trottoirs rue St-Alphonse
- 4.4 Annulation travaux de forage rue St-Alphonse, abroger résolution 2010-08-252
- 4.5 Autorisation signataire des protocoles d'entente PRECO
- 4.6 Entériner mandat laboratoire de sols / Travaux rue St-Alphonse
- 4.7 Inscription formation Gestion des lacs et des cours d'eau
- 4.8 Renouvellement bail Canadian National
- 4.9 Suivi visite usine d'assainissement des eaux usées
- 4.10 Suivi dossier # 8693-90-0979
- 4.11 Modifications devis camion de déneigement

5. Aménagement, Urbanisme et mise en valeur du territoire

- 5.1 Autorisation constat pour refus d'accès à une propriété
- 5.2 Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum relativement au Règlement 2010-495, adoption du règlement
- 5.3 Demande relative à l'occupation lot 23-A-p
- 5.4 Demande repositionnement de borne
- 5.5 Demande programme Climat Sol

6. Loisirs et culture

- 6.1 Demande utilisation salle municipale spectacle de Baladi

7. Autres sujets

- 7.1 Demande d'aide financière
 - 7.1.1 O.P.P.-École le Sablon d'Or

- 7.2 Varia
 - 7.2.1 Budget voie de contournement rue St-Alphonse
- 7.3 Période de questions – Parole à l’assemblée
- 7.4 Levée de l’assemblée

Séance ordinaire de ce conseil tenue à Lac-aux-Sables à 19 heures 30 minutes, le 7^e jour du mois de septembre deux mille dix (7 septembre 2010) à la salle municipale de Lac-aux-Sables, 820 rue Saint-Alphonse.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

Yvan Hamelin, maire
Marius St-Amant, conseiller
Daniel Roy, conseiller
Lise Méthot, conseillère
Ghislain Trépanier, conseiller
Réjean Gauthier, conseiller
Aline Ménard, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum

1. ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l’assemblée

La session est ouverte à dix neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de Monsieur Yvan Hamelin, maire. Mme Valérie Cloutier Directrice-générale & Secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de l’assemblée.

M. Hamelin souhaite la bienvenue à tous.

1.2 Lecture et adoption de l’ordre du jour

2010-09-266

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu que le conseil adopte l’ordre du jour de la séance du 7 septembre 2010 tel que présenté en ajoutant les points suivants et en laissant le point **VARIA** ouvert.

- 7.2.2 Motion de félicitation brigade des incendies de Lac-aux-Sables
- 7.2.3 Motion de félicitation comité organisateur Fête Estivale Inc.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers

1.3 Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 2 août 2010

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 août 2010 a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente session;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l’avoir reçu et lu;

2010-09-267

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance reçue en août 2010

CONSIDÉRANT le dépôt du bordereau de correspondance du mois d'août 2010 préparé par Mme Madeleine Hébert faisant état de la correspondance du mois devant être présentée au conseil ;

2010-09-268

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Réjean Gauthier que le conseil municipal accepte le dépôt du bordereau de correspondance d'août 2010.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.5 Première période de questions – Parole à l'assemblée (15 minutes)

Début : 19h45

Fin : 19h55

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.6 Renouvellement de contrat directrice-générale et secrétaire-trésorière

ATTENDU QU'une évaluation de la performance a été effectuée par le comité de ressources humaines ;

ATTENDU QUE le résultat de l'évaluation globale est un rendement très satisfaisant selon l'échelle d'évaluation ;

ATTENDU QUE la municipalité désire renouvelé le contrat de travail de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

ATTENDU QUE la directrice générale accepte d'occuper ces fonctions ;

ATTENDU QUE les parties désirent consigner les conditions de travail de la directrice générale dans un contrat de travail ;

ATTENDU QUE le contrat n'a pas pour effet de limiter les droits, privilèges ou avantages prévus à la *Loi sur les normes du travail* (L.R.Q., c. N-1.1) ;

2010-09-269

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu de renouveler le contrat de travail de madame Valérie Cloutier, directrice-générale et secrétaire-trésorière et d'autoriser le Maire à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat présenté aux membres du conseil.

M. Ghislain Trépanier se retire de la discussion et s'abstient de voter sur cette résolution.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (5)

1.7 Embauche inspecteur/chef d'équipe Voirie-Matières résiduelles

2010-09-270

Il est proposé par Aline Ménard de reporter ce point à une séance ultérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

1.8 Politique évaluation du personnel

2010-09-271

Il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Lise Méthot et résolu d'adopter la politique d'évaluation du rendement du personnel de la municipalité tel que préparé par le comité ressources humaines et la direction générale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

2. TRÉSORERIE

2.1 Bordereau des dépenses du mois d'août 2010

CONSIDÉRANT que la liste des comptes ainsi que toutes les factures du mois ont été vérifiées par MME Aline Ménard et M. Daniel Roy ;

CONSIDÉRANT que tous les conseillers ont reçu une copie de la liste des comptes à payer ;

2010-09-272

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Aline Ménard et résolu que les comptes présentés dans la liste suggérée des paiements au 31 août 2010 au montant de 211 993.43 \$ soient approuvés et payés et d'entériner les dépenses pré-autorisées au montant de 49 245.98 \$.

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes au 31 août 2010.

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice générale & Secrétaire-trésorière

2.2 Engagement de crédits septembre 2010

2010-09-273

Il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que les engagements de crédits suivants soient adoptés :

1. Sécurité publique

Description	Montant	Budget
Matériel et vêtements premiers répondants	1 300 \$	Budget investissement : premiers répondants

2. Loisirs et Culture

Description	Montant	Budget
Budget Journées de la culture	400 \$	Budget fonctionnement : Activités culturelles

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Adoption du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risque incendie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a été dûment informée des actions requises de sa part afin d'atteindre les objectifs de protection établis au schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Mékinac ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est en accord avec les actions proposées et détaillées dans le document « Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Lac-aux-Sables »;

CONSIDÉRANT l'ajout d'une section de mise au point dans l'introduction du schéma de couverture de risques afin d'apporter certaines précisions particulières à l'application du schéma ;

2010-09-274

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marius St-Amant appuyé par Ghislain Trépanier et résolu que ce conseil adopte le Plan de mise en œuvre de la Municipalité de Lac-aux-Sables tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4. TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Demande de remboursement selon la politique de déneigement des chemins

CONSIDÉRANT la politique d'aide au déneigement des chemins privés ;

CONSIDÉRANT qu'il y est inscrit que le remboursement est effectué sur présentation des pièces justificatives ;

CONSIDÉRANT les demandes soumises par différentes associations de propriétaires ;

CONSIDÉRANT que les demandeurs ont soumis toutes les pièces justificatives à leur demande ;

2010-09-275

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'accepter les demandes et de déboursier les sommes suivantes selon la politique de déneigement des chemins :

- Chemins du Tangara et des Sittelles, représenté par monsieur Pierre Chouinard, la somme de 764,40 \$;
- Chemin Lac Veillette nord, représenté par M. Guy Marcouiller, la somme de 1 120 \$;
- Chemin Lac Veillette sud, représenté par M. Jean-Charles Godbout, la somme de 1 736 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.2 Signalisation routière chemin Tawachiche

CONSIDÉRANT le rapport déposé suite à la visite du chemin Tawachiche ;

2010-09-276

Il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Lise Méthot et résolu d'autoriser les travaux et améliorations proposées dans le rapport d'inspection du 6 août 2010. Ces travaux débiteront à la suite de la planification automnale et se termineront d'ici la fin du printemps 2011. Une partie des travaux sera payée à même le budget de l'année 2011.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.3 Mandat trottoirs rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT l'ampleur des travaux réalisés sur la rue St-Alphonse ;

CONSIDÉRANT que toute la largeur de chaussée sera refaite à neuf ;

CONSIDÉRANT qu'une portion des trottoirs était à refaire suite à ces travaux et qu'une grande partie de ces trottoirs montre des signes de désuétude ;

2010-09-277

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'octroyer un budget supplémentaire soit un montant de 168 \$ du mètre linéaire selon l'offre faite par DJL Continental afin de faire refaire en béton les trottoirs de la rue St-Alphonse.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.4 Annulation travaux de forage rue St-Alphonse, abroger résolution 2010-08-252

CONSIDÉRANT les difficultés rencontrées lors de la présentation du plan de travail du forage directionnel ;

CONSIDÉRANT les informations supplémentaires reçue du ministère des Transports en regard à la permission de travaux de voirie ;

2010-09-278

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'abroger la résolution # 2010-08-252.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.5 Autorisation signataire des protocoles d'entente PRECO

2010-09-279

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'autoriser :

- le maire à signer pour et au nom de la municipalité de Lac-aux-Sables, les protocoles d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du programme de renouvellement des conduites (PRECO) ;
- la directrice-générale et son adjointe à présenter une nouvelle demande d'aide financière afin d'inclure les trottoirs dans la demande des tronçons LS-98, LS-99, LS-100 et LS-101 étant donné l'ajout nécessaire de ces travaux. Cette demande, annule et remplace la demande # 231434.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.6 Entériner mandat laboratoire de sols / Travaux rue St-Alphonse

CONSIDÉRANT le résultat de l'ouverture des soumissions qui a eu lieu le 19 août 2010 à 15 h soit ;

Nom	Montant avant taxes
-----	---------------------

LVM	7 751,50 \$
Qualitas	19 655,00 \$

CONSIDÉRANT l'analyse de conformité de soumissions faite par M. Michel Bérubé ingénieur chargé de projet de la firme Pluritec ;

2010-09-280 **EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le conseil octroie le mandat laboratoire de sols à la firme LVM pour un montant de 7 751,50 \$ avant les taxes applicables.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

4.7 Inscription formation Gestion des lacs et des cours d'eau

2010-09-281 Il est proposé par Aline Ménard de reporter ce point à une séance ultérieure.

4.8 Renouvellement bail Canadian National

2010-09-282 Il est proposé par Marius St-Amant, appuyé par Daniel Roy et résolu de prolonger le bail 1000/3050197 avec le Canadian National du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2030 pour un montant total de 1 000 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.9 Suivi visite usine d'assainissement des eaux usées

CONSIDÉRANT la lettre reçue du MAMROT suite à la visite des installations municipales d'assainissement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT les coûts importants reliés à l'optimisation du système actuel ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est toujours en attente de la révision de sa subvention pour le projet de construction du système d'assainissement des eaux usées par bassins aérés ;

2010-09-283 **EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot et résolu de demander à l'administration de préparer une analyse approfondie des coûts des travaux et présenter au conseil une solution optimale temporaire d'ici la prochaine séance.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.10 Suivi dossier # 8693-90-0979

CONSIDÉRANT la vérification effectuée par le personnel municipal dans le présent dossier ;

2010-09-284 **EN CONSÉQUENCE** Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de ne pas accorder de remboursement de taxes tel que demandé dans la lettre du 15 juillet 2010 et de faire parvenir une lettre explicative justifiant la présente décision.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.11 Modifications devis des équipements camion de déneigement

2010-09-285

Il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu d'entériner :

- les modifications aux devis des équipements du camion de déneigement ;
- de procéder à l'ouverture des soumissions le 15 septembre à 15 heures au bureau municipal ;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Autorisation constat pour refus d'accès à une propriété

CONSIDÉRANT l'article 492 du Code municipal habilitant les municipalités à adopter un règlement autorisant la visite des propriétés pour fin d'application des règlements municipaux ;

CONSIDÉRANT le règlement relatif aux permis et certificats 90-202, permet aux officiers municipaux en bâtiment et en environnement à visiter les propriétés afin de vérifier l'application des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT que lors de ces visites, les propriétaires sont tenus de recevoir ces officiers dans le cadre de leur travail entres 7:00 et 19:00;

CONSIDÉRANT qu'un propriétaire a refusé l'accès à sa propriété;

2010-09-286

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Aline Ménard, appuyé par Daniel Roy et résolu d'autoriser l'inspectrice en bâtiment et en environnement ou son adjointe à délivrer un constat d'infraction pour refus de visite sur les propriétés identifiés par les matricules 8693-91-1401 et 8693-90-0979 (en contravention à l'article 17 du règlement relatif aux permis et certificats 90-202.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.2 Dépôt du certificat suite à la procédure de demande de participation à un référendum relativement au Règlement 2010-495, adoption du règlement

Conformément aux dispositions de l'article 557 de la LERM, mentionnant que le certificat doit être déposé devant le conseil, la secrétaire procède à sa lecture et son dépôt.

CONSIDÉRANT que suite à la procédure de demande de participation à un référendum visant à ce que le Règlement 2010-495 modifiant le règlement de zonage pour ajouter des usages dans les zones 72Rb et 102Cb, soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter, aucune demande valable n'a été faite pour la participation à un référendum et que par conséquent, le règlement 2010-495 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter ;

2010-09-287

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Ghislain Trépanier appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le conseil de la municipalité de la Paroisse de Lac-aux-Sables accepte le dépôt du certificat de la procédure de demande de participation à un référendum par la secrétaire et adopte le Règlement 2010-495 intitulé « Règlement 2010-495 : modifiant le règlement de zonage pour ajouter des usages dans les zones 72Rb et 102Cb ».

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.3 Demande relative à l'occupation lot 23-A-p

Après avoir pris connaissance de la demande, M. le maire donne le droit de parole aux représentants des propriétaires concernés. Les propriétaires demandent une reconnaissance de droits acquis et aimeraient que leur dossier soit entendu et étudié par le Comité consultatif en urbanisme.

CONSIDÉRANT les demandes déposées par les représentants de Mme Rose-Ange Bédard et Camille Marcotte ;

CONSIDÉRANT que les représentants aimeraient que leur demande soit entendue par le Comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal peut par résolution soumettre au Comité consultatif en urbanisme pour recommandation des dossiers relatifs à l'urbanisme et au zonage même s'il ne s'agit pas d'une demande de dérogation mineure ;

2010-09-288

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Marius St-Amant et résolu de mandater le Comité consultatif d'urbanisme pour obtenir des recommandations sur l'occupation des terrains de Madame Rose-Ange Bédard et de monsieur Camille Marcotte sur le lot 23A-p.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

5.4 Demande repositionnement de borne

CONSIDÉRANT que la municipalité a tenté à plusieurs reprises de régler diverses problématiques liées à ces 2 propriétés et rencontré à plusieurs reprises les 2 parties ;

CONSIDÉRANT la lettre envoyée par la propriétaire du 133 Bourassa indiquant que malgré le refus du propriétaire du 135 à défrayer sa partie des coûts et que la municipalité devrait malgré tout absorber les frais entièrement ;

CONSIDÉRANT que les travaux durant laquelle ladite borne a été arrachée ont été réalisés depuis plus de huit ans et que le délai de prescription de 3 ans est dépassé ;

CONSIDÉRANT l'offre d'entente à l'amiable proposée par la résolution 2010-07-256 qui offrait la possibilité aux propriétaires du 133 et du 135 rue Bourassa de faire remettre la borne cadastrale délimitant les deux propriétés conditionnellement à ce que les propriétaires acceptent que le paiement des honoraires soit réparti en parts égales entre les parties et la municipalité ;

2010-09-289

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Daniel Roy, appuyé par Réjean Gauthier et résolu que le Conseil municipal confirme et considère comme un offre finale la résolution 2010-07-256 soit de défrayer le tiers des frais de repositionnement de cette borne. Les 2 autres tiers étant assumés par les propriétaires du 133 et du 135 Bourassa. Les deux propriétaires devront confirmer leur accord d'ici le 15 octobre 2010. Advenant un refus, la municipalité retirera son offre à moins qu'une des parties défraie les deux tiers.

M. Ghislain Trépanier s'abstient de voter sur cette résolution.

ADOPTÉE à la majorité des conseillers (5)

5.5 Demande programme Climat Sol

CONSIDÉRANT le programme de subvention Climat sol;

2010-09-290

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Lise Méthot, appuyé par Marius St-Amant et résolu d'autoriser la directrice générale ou son adjointe à déposer un projet dans le cadre du programme Climat Sol.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Demande utilisation salle municipale spectacle de Baladi

CONSIDÉRANT la demande faite par madame Christiane Plante, professeure de Baladi ;

CONSIDÉRANT que cette activité s'inscrit dans le volet culturel de la municipalité et rassemble des gens de tous les âges ;

CONSIDÉRANT la popularité du spectacle annuel 2010 ;

2010-09-291

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Ghislain Trépanier et résolu de permettre de réserver la salle municipale de Lac-aux-Sables gratuitement les 29 et 30 avril 2011 pour la tenue de la pratique générale et du spectacle annuel de danse comprenant des démonstrations de différents styles de danses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

7. AUTRES SUJETS

7.1 Demande d'aide financière

7.1.1 O.P.P.-École le Sablon d'Or

2010-09-292

Il est proposé par Lise Méthot de reporter ce point à une séance ultérieure.

7.2 Varia

7.2.1 Budget pour voie de contournement rue Saint-Alphonse

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de faire une voie de contournement de la rue St-Alphonse durant les travaux de réfection d'aqueduc de la rue St-Alphonse étant donné sa fermeture sur une période d'au minimale de trois semaines ;

CONSDIÉRANT les ententes à être conclues entre la municipalité, le Ministère des Transports, l'entrepreneur général des travaux de réfection d'aqueduc de la rue St-Alphonse ainsi que les propriétaires concernés par les travaux ;

2010-09-293 **EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Réjean Gauthier, appuyé par Daniel Roy et résolu d’octroyer un budget de 20 000 \$ qui sera pris à même le budget du projet ou à défaut d’un dépassement des coûts dans le surplus accumulé.

ADOPTÉE à l’unanimité des conseillers

7.2.2 Motion de félicitation brigade des incendies de Lac-aux-Sables

2010-09-294 Le conseil municipal félicite la brigade des incendies de la municipalité de Lac-aux-Sables qui a terminé au premier rang des compétitions lors du Festival des pompiers de Mékinac qui s’est tenue à Sainte-Thècle au mois d’août 2010.

7.2.3 Motion de félicitation comité organisateur Fête Estivale inc.

2010-09-295 Le conseil municipal félicite le comité organisateur de la Fête Estivale 2010 pour le bon déroulement des activités. Les membres du conseil sont fiers de compter sur une jeune relève dynamique au sein de la population.

7.3 Période de questions – Parole à l’assemblée

Début : 20h23

Fin : 20h38

7.4 Levée de l’assemblée

2010-09-296 Les sujets à l’ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par Ghislain Trépanier, appuyé par Lise Méthot résolu que la séance soit levée à 20h39.

M. Yvan Hamelin,
Maire

Valérie Cloutier Adm.A.
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière